

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 19 décembre 2025 le règlement de circulation à caractère temporaire concernant la rue Principale à Mensdorf.

La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 27 janvier 2026, réf. : 322/25/CR et par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 23 janvier 2026, réf : 07.04. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 3 février 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf

11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu

 GemengBetzder  gemeng_betzder
betzdorf.lu